NATIONS UNIES



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3130 30 octobre 1992

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3130e SEANCE

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 30 octobre 1992, à 17 h 5

Président : M. MERIMEE (France)

Membres : Autriche

Belgique Cap-Vert Chine Equateur

Etats-Unis d'Amérique Fédération de Russie

Hongrie Inde Japon

Royaume-Uni de Grande-Bretagne

et d'Irlande du Nord

Venezuela

Zimbabwe

M. HOHENFELLNER

M. VAN DAELE

M. JESUS

M. LI Daoyu

M. AYALA LASSO

M. WATSON

M. VORONTSOV

M. ERDOS

M. GHAREKHAN

M. HATANO

M. SNOUSSI

Sir David HANNAY

M. ARRIA

M. MUMBENGEGWI

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 17 h 5.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETTRE DATEE DU 29 OCTOBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL (S/24736)

Le <u>PRESIDENT</u>: J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Angola, du Brésil, de l'Afrique du Sud et du Portugal des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la quastion inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Van Dunem "Mbinda" (Angola) prend place à la table du Conseil: M. Sardenberg (Brésil), M. Catarino (Portugal) et M. Steward (Afrique du Sud) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le <u>PRESIDENT</u>: Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auguel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/24736, qui contient une lettre datée du 29 octobre 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général concernant la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II).

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/24738, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations antérieures du Conseil. Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur les révisions ci-après qu'il convient d'apporter au projet de résolution publié sous sa forme provisoire sous la cote S/24738. Le paragraphe 3 du dispositif devrait se lire comme suit :

Le Président

"Condamne fermement toute reprise des hostilités et exige de manière pressante que de tels actes cessent immédiatement;"

A la troisième ligne du paragraphe 9 du dispositif, il convient de remplacer le mot "prendre" par le mot "examiner".

Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/24585, lettre datée du 24 septembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/24712, lettre datée du 23 octobre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/24732, lettre datée du 27 octobre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration. LB/2 - 6 -

M. CATARINO (Portugal) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de la façon dont vous avez dirigé les travaux du Conseil de sécurité au cours de ce mois d'octobre.

Je voudrais également adresser mes félicitations les plus sincères à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Ayala Lasso, pour la manière efficace dont il a dirigé les délibérations du Conseil au cours du mois de septembre.

Le Gouvernement portugais suit avec beaucoup d'inquiétude la situation actuelle en Angola et exprime sa préoccupation au sujet des derniers incidents violents qui menacent le processus de paix et la mise en oeuvre des "Acordos de Paz para Angola" de Bicesse.

Le Portugal ne peut que louer le Secrétair 3 général et son Représentant spécial en Angola des efforts qu'ils font pour appuyer le processus électoral et la mise en oeuvre des Accords de paix au moyen d'activités de surveillance et de vérification menées par la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II). Nous considérons que la présence et le rôle de l'Organisation des Nations Unies en Angola sont d'une importance vitale, et nous sommes en faveur de la prolongation du mandat de l'UNAVEM II.

Nous nous félicitons également des activités du Conseil de sécurité dans cette situation grave. Les membres du Conseil ont démontré qu'ils étaient profondément conscients de la gravité de la situation en Angola.

Cependant, l'augmentation inquiétante de la tension place de nouveau le pays au seuil de la guerre, et la communauté internationale doit indiquer clairement qu'elle n'acceptera pas que soient interrompus les engagements pris en vertu des "Acordos de Paz". Tout appui accordé à l'une ou l'autre partie hors du cadre et de l'esprit de ces accords devrait être condamné catégoriquement. Nous voulons également attirer l'attention sur le fait qu'il importe d'assurer la sécurité du personnel de l'UNAVEM II et de tous les observateurs.

Nous appuyons sans réserve le projet de la résolution dont le Conseil est saisi et nous sommes heureux du fait que le Conseil va réaffirmer sa volonté de prendre toutes les mesures appropriées pour faire en sorte que toutes les parties s'abstiennent de l'usage de la force et respectent le résultat final du processus démocratique.

La gravité de la situation non seulement suscite une profonde inquiétude quant à ce qui pourrait se produire en Angola, mais risque également de compromettre la paix et la stabilité dans la région tout entière.

Le Portugal ne néglige aucun effort, employant tous les moyens à tous les niveaux, pour contribuer au processus de démocratisation en Angola. Nous demandons instamment qu'aucune mesure qui pourrait accroître la tension, comprometre le processus électoral ou menacer l'intégrité territoriale de l'Angola ne soit prise. Nous continuerons de n'épargner aucun effort pour rapprocher les parties et les encourager à faire preuve de modération et à engager sans délai un dialogue constructif.

Le <u>PRESIDENT</u> : Je remercie le représentant du Portugal des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Je suis heureux, Monsieur le Président, de vous féliciter de la façon avisée dont vous dirigez les activités du Conseil de sécurité durant ce mois.

C'est avec une profonde préoccupation que mon gouvernement a suivi les événements en Angola. Il a publié à cet égard, le 13 octobre courant, une déclaration qui se lit ainsi :

"Le Gouvernement brésilien a suivi avec attention et intérêt le processus électoral en Angola. Le Brésil voudrait, en particulier, souligner sa solidarité avec la nation angolaise dans les efforts qu'elle fait pour consolider la démocratie et reprendre le développement grâce à la reconstruction nationale. C'est dans ce contexte que le Brésil a coopéré, dans le cadre de l'ONU, au processus de paix, y compris ses aspects électoraux.

Le peuple angolais a raison d'être fier de l'exemple de son sens civique et de maturité donné par le scrutin pacifique et ordonné. Le Brésil espère que les forces politiques angolaises, qui ont une grande responsabilité en ce qui concerne l'avenir de cette grande nation soeur, pourront résoudre leurs différends dans le même esprit démocratique dont a fait preuve le peuple angolais.

M. Sardenberg (Brésil)

Conformément aux principes qui ont traditionnellement orienté sa politique étrangère, et fidèle à sa vocation pacifique, le Brésil condamne la guerre et toutes les formes de recours à la force comme moyen de règlement des différends. Les mécanismes démocratiques doivent être appliqués dans le règlement des différends.

Il est impérieux que les parties respectent la volonté populaire librement exprimée par le scrutin, quel que soit le résultat des élections.

Le Gouvernement brésilien adresse un vigoureux appel à toutes les parties au processus électoral en Angola pour qu'elles respectent les engagements pris dans le cadre des Accords de paix et qu'elles acceptent et appuient le rôle que l'ONU a été invitée à jouer."

Depuis lors, la situation en Angola a continué de se détériorer. Dans ces conditions, le Brésil appuie sans réserve la déclaration faite au nom du Conseil par le Président du Conseil de sécurité le 27 octobre 1992 (S/24720).

La situation a maintenant atteint des proportions qui, nous le craignons, risquent d'affecter la paix et la sécurité tant en Angela que dans le reste de la région.

Nous appuyons fermement le projet de résolution que le Conseil va adopter aujourd'hui à ce sujet, particulièrement lorsqu'il condamne fermement la récente reprise des hostilités et exige d'urgence que de tels actes cessent immédiatement ou lorsqu'il

"Demande à tous les Etats de s'abstenir de tout acte qui, directement ou indirectement, pourrait compromettre l'application des 'Acordos de Paz' et accroître la tension dans le pays." (S/24738, par. 4)

À cet égard, nous jugeons tout à fait approprié que le Conseil, dans le projet de résolution,

"Prie instamment les dirigeants des deux parties d'engager sans délai un dialogue en vue de permettre la tenue rapide du second tour des élections présidentielles" (S/24738, par. 8)

et affirme que

"ce qui résulterait du recours à la force ne sera pas accepté". (5/24738, sixième alinéa du préambule)

M. Sardenberg (Brésil)

Non moins important est la réaffirmation du Conseil qu'il "tiendra pour responsable toute partie qui refuserait de se prêter à un tel dialogue, mettant ainsi en péril l'ensemble du processus" (\$\frac{S}{24738}\$, par. 9)

et le fait qu'il réitère

"sa disponibilité à prendre toutes mesures appropriées" - je souligne, toutes mesures appropriées - "en vertu de la Charte des Nations Unies, pour achever la mise en oeuvre des 'Accrdos de Paz'". (5/24738, par. 9)

En exprimant notre profonde solidarité avec l'Angola en ce moment de crise, je voudrais également dire que nous nous inquiétons de la sécurité des ressortissants brésiliens en Angola et de celle des autres membres du personnel de l'UNAVEM II et de l'ONU.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Angola à qui je donne la parole.

M. VAN DUNEM "MBINDA" (Angola) (interprétation de l'anglais):

J'aimerais profiter de cette occasion pour redire la reconnaissance sincère du

Gouvernement de la République de l'Angola à l'Organisation des Nations Unies,
et en particulier au Conseil de sécurité, pour sa contribution en faveur de

l'instauration de la paix et de la réconciliation nationale dans notre pays.

Nous tenons également à vous remercier, Monsieur le Président, de la façon

dont vous avez dirigé les seances du Conseil de sécurité pendant ce mois.

Nos remerciements vont également au représentant du Venezuela, l'Ambassadeur Diego Arria, pour les efforts qu'il a accomplis au cours de sa présidence.

Je suis venu à cette séance pour exprimer la préoccupation de mon gouvernement au sujet de la grave situation que nous connaissons aujourd'hui en Angola, engendrée par l'attitude irresponsable de l'UNITA, qui a refusé d'accepter les résultats des élections tenues les 29 et 30 septembre 1992 et déclarées libres et régulières par le Conseil.

Cette attitude irresponsable de l'UNITA représente une violation manifeste des Accords de Bicesse et démontre de manière irréfutable son manque de respect pour les règles des principes démocratiques. En agissant ainsi, l'UNITA perpétue les souffrances du peuple angolais.

Ainsi a été démontrée une fois de plus la justesse de la théorie que nous avons toujours soutenue, à savoir que l'UNITA n'est pas prête à accepter les règles démocratiques qu'elle a toujours prétendu défendre.

Le plan d'offensive militaire de l'UNITA va jusqu'à l'occupation de larges parties de municipalités situées dans les provinces centrales et méridionales de notre pays, l'emprisonnement des populations et la mise en danger de la tranquillité angolaise.

Nous sommes profondément préoccupés par l'information relative à la présence de forces combattantes sud-africaines aux côtés de l'UNITA. Si ces allégations se révèlent exactes, cela entraînera des conséquences politiques très dangereuses pour toute la région.

Le Gouvernement de l'Angola demande à l'opinion publique internationale et, en particulier, au Conseil de sécurité des Nations Unies que des mesures fermes soient prises pour obliger l'UNITA à accepter les résultats des élections et la mise en oeuvre des Accords de paix. Les Accords de paix doivent être respectés.

Nous voudrions également saisir cette occasion pour exprimer notre profonde satisfaction et notre appui sans réserve aux récentes déclarations du Président du Conseil de sécurité et à la résolution qui sera adoptée aujourd'hui.

M. Van Dunem "Mbinda" (Angola)

Le Gouvernement de l'Angola, conscient de ses responsabilités, n'épargnera aucun effort pour prendre toutes les mesures nécessaires à la défense des intérêts du peuple angolais. Le Gouvernement de l'Angola, tout en essayant de recourir à des moyens pacifiques pour garantir les gains obtenus par le peuple angolais, n'abdiquera jamais dans la défense des nobles idéaux du peuple angolais, qui sont la paix et le progrès social pour l'Angola.

Le Gouvernement angolais réaffirme de nouveau qu'il n'épargnera aucun effort pour oeuvrer, avec les membres du Conseil de sécurité, la communauté internationale et notamment les Nations Unies, en faveur de la paix en Angola.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant de l'Angola des paroles aimables qu'il m'a adressées. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. STEWARD (Afrique du Sud) (interprétation de l'anglais) : Qu'on me permette d'ajouter ma voix à celle de mes prédécesseurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, pour la manière constructive et perspicace avec laquelle vous avez dirigé les débats du Conseil au cours de ce mois.

Je vous remercie beaucoup de me donner cette occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité au sujet des événements récents survenus en Angola. Les questions concernant l'Afrique sont évidemment d'une grande importance pour l'Afrique du Sud, et les événements en Angola, pays situé près des frontières de l'Afrique du Sud, sont d'une importance vitale pour mon pays. De l'avis du Gouvernement sud-africain, l'Afrique mérite une plus grande attention et une meilleure compréhension de la part de la communauté internationale concernant les efforts qu'elle fait pour affronter les problèmes de la pauvreté, du développement économique, etc. Nous estimons qu'il y a souvent eu un manque total de compréhension pour les problèmes et les dilemmes de l'Afrique. La situation angolaise est un de ces problèmes.

Je crois que le rôle récent de l'Afrique du Sud en Angola et que sa position actuelle peuvent être parfaitement illustrés par la citation d'extraits d'une lettre envoyée par le Ministre des affaires extérieures Pik Botha au Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali le 27 octobre 1992, lettre qui a immédiatement été distribuée en tant que document du Conseil de sécurité. Je cite:

"Le Gouvernement sud-africain continuera d'en appeler aux parties angolaises pour qu'elles poursuivent la réalisation de l'idéal démocratique par des moyens pacifiques et qu'elles s'abstiennent de recourir à la violence ou à la menace de la force pour atteindre leurs objectifs. Tous les dirigeants doivent être encouragés à oeuvrer pour la réconciliation nationale, laquelle doit être leur tout premier souci.

Le Gouvernement sud-africain est convaincu que cet objectif conserve la plus grande importance pour le développement politique pacifique de l'Angola. Il encouragera activement les dirigeants de ce pays à s'engager dans la voie qui y conduit, sans quoi, ne pourront se faire ni la reconstruction dont le pays a tant besoin, ni son développement économique dans le contexte plus vaste de la région. Lorsque je les ai personnellement rencontrés au cours des deux dernières semaines, je n'ai cessé de faire entendre ce message au Président dos Santos comme à M. Savimbi, Président de l'UNITA, et je ne laisserai de le faire à l'avenir." (\$/24732, annexe)

De plus, je tiens à informer le Conseil que le Président de l'Afrique du Sud, M. F. W. De Klerk, a écrit une lettre au Président dos Santos et à M. Savimbi, le 28 octobre 1992, et, avec la permission du Conseil, j'aimerais lire des extraits de ces lettres identiques :

"Comme vous le savez, le Gouvernement sud-africain a accepté la déclaration faite par Mlle Margaret Anstee, Représentante spéciale pour l'Angola du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, selon laquelle, compte tenu de toutes les déficiences et les irrégularités, les élections tenues les 29 et 30 septembre 1992 pouvaient être considérées comme globalement libres et régulières.

Il est dans l'intérêt de la paix et de la stabilité en Angola que les Accords de paix de Bicesse soient respectés et, à cet égard, je tiens à évoquer l'appel lancé par le Ministre Pik Botha, dans sa déclaration en date du 23 octobre 1992, à tous les dirigeants politiques en Angola pour qu'ils respectent les résultats des élections, qui constituent une importante phase de la mise en oeuvre des Accords de paix. Je souhaite encore inviter tous les dirigeants en Angola à accentuer le processus de

M. Steward (Afrique du Sud)

paix sur la base des principes suivants : renonciation à la force en tant que moyen d'atteindre des objectifs politiques, et engagement ferme et irrévocable en faveur du dialogue et de la discussion.

La nécessité de préserver et d'achever la mise en œuvre des Accords de paix exigera d'audacieuses qualités d'homme d'Etat et d'énormes efforts de la part de tous les dirigeants politiques en Angola."

Puis plus loin :

"A mon avis, un engagement public et commun de votre part et de ..." - dans une lettre, le nom était celui de M. Savimbi, dans l'autre, celui du Président dos Santos - "pour la défense et la promotion de la réconciliation nationale et de la démocratie en Angola, et qui exprime une ferme opposition au recours à la force et à la violence, stimulerait beaucoup le processus d'édification de la nation en Angola et obtiendrait un appui soutenu de la communauté internationale."

A la suite de ce qui précède, je tiens à affirmer clairement que le Gouvernement sud-africain n'appuiera en aucune façon toute partie optant pour une solution violente ou commettant une agression en Angola. Je tiens à répéter catégoriquement que le Gouvernement sud-africain n'appuiera en aucune façon toute partie optant pour une solution violente en Angola. De l'avis de mon gouvernement, l'option militaire n'est pas valable. Le Gouvernement sud-africain a fait de son mieux pour bien faire comprendre cela aux dirigeants de l'Angola.

M. Steward (Afrique du Sud)

Je ne crois pas me tromper en disant que non seulement le Gouvernement sud-africain, mais également la vaste majorité du peuple sud-africain et les principaux partis et mouvements politiques - y compris l'African National Congress, selon des renseignements fiables que j'ai reçus - estiment tous qu'un processus démocratique en Angola est absolument indispensable pour trouver une solution aux problèmes de ce pays. Les différends doivent être réglés à la table de conférence. Le Gouvernement sud-africain appuiera donc toute proposition pouvant conduire à la paix. En ce moment critique, le gouvernement prie instamment le Conseil de sécurité d'agir de façon à faciliter le rétablissement de la paix. Le gouvernement appuie pleinement le texte du projet de résolution dont est saisi le Conseil de sécurité.

A cet égard, je me sens obligé de mentionner ici les rumeurs à sensation malveillantes parues dans un journal sud-africain en date du 30 octobre 1992 et selon lesquelles les Forces de défense sud-africaines auraient déployé cette semaine des unités dans le Sud de l'Angola et se préparent à mettre en place une base de coopération militaire avec l'UNITA contre le gouvernement du MPLA. L'absurdité de ces allégations est mise en évidence par la déclaration selon laquelle cette initiative était supervisée par l'American Central Intelligence Agency (CIA), le service MI5 britannique et le Service de renseignement militaire sud-africain. Je tiens cependant à déclarer officiellement qu'aujourd'hui, lors d'une conférence de presse donnée à Pretoria, le Ministre des affaires étrangères a catégoriquement rejeté ces allégations comme étant fausses. Ces rumeurs dégoûtantes sont dénuées de tout fondement. Le Ministre angolais sans portefeuille, M. Lopo do Nascimento, qui assistait à cette conférence de presse, a exprimé la profonde reconnaissance de son gouvernement envers le Gouvernement sud-africain pour le rôle qu'il a joué dans la paix et la stabilisation en Angola. Il a déclaré que son gouvernement n'avait "reçu aucun renseignement de source fiable" de nature à étayer ces allégations.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. La lettre à laquelle il a fait allusion est datée du 27 octobre 1992 et a été distribuée comme document du Conseil sous la cote S/24732 en date du 29 octobre.

DCM/4 - 17 -

Le Président

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution, publié sous sa forme provisoire, dont il est saisi. n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous sa forme provisoire.

Puisqu'il n'y pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais donner d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. JESUS (Cap-Vert) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, bien que la fin du mois approche, il n'est pas encore trop tard pour vous féliciter de la manière dont vous avez présidé le Conseil. Durant ce mois, vous avez dirigé avec sagesse et avec succès nos travaux. Les résultats importants obtenus témoignent de vos qualités de leader. Je tiens également à féliciter votre prédécesseur, M. Ayala Lasso de l'Equateur, et à lui exprimer notre reconnaissance pour le bon travail accompli durant sa présidence.

Après tant d'années de conflit armé, le peuple angolais mérite la paix afin de pouvoir créer un environnement politique interne propice à la reconstruction nationale, à l'harmonie sociale et au développement économique. Les Accords de paix conclus entre le Gouvernement angolais et l'UNITA jettent les bases permettant de créer un climat de paix et d'harmonie démocratique en Angola. En vertu de ces Accords de paix, des élections démocratiques viennent d'avoir lieu en Angola. Elles ont été suivies avec beaucoup d'intérêt par la communauté internationale, désireuse de voir enfin la paix rétablie dans ce pays ravagé par plus de 30 ans de conflits armés d'un type ou d'un autre. Les événements qui ont suivi les élections, avec des allégations de fraude électorale et les récentes menaces à la paix dans ce pays, ont assombri l'horizon de stabilité et d'harmonie politique envisagé dans les Accords de paix.

Mon pays, qui a des liens historiques étroits avec le peuple angolais, s'est associé au Conseil pour exprimer sa préoccupation devant la dégradation de la situation en Angola. Les récents actes de violence à Luanda et à Huambo nous rappellent de façon inquiétante que la situation dans ce pays reste délicate.

M. Jesus (Cap-Vert)

Nous pensons qu'il n'y a pas d'autre option que la paix en Angola. La paix durable n'est possible que par un vote démocratique. C'est dans cet esprit que nous espérons que les parties concernées seront à même, dans l'intérêt de la nation tout entière, de surmonter la crise actuelle et de mettre au point les mesures nécessaires pour faciliter la mise en oeuvre des Accords de paix de Bicesse et de prendre des mesures pour que le dernier tour des élections présidentielles ait lieu en temps voulu.

Nous tenons à mettre l'accent sur les efforts louables déployés par la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) et Mme Anstee, la Représentante spéciale du Secrétaire général, pour aider à la mise en oeuvre des Accords de paix. C'est une contribution historique qu'ils apportent pour aider à rétablir la paix en Angola. Nous appuyons leur travail. Ma délégation votera en faveur du projet de résolution en espérant qu'il jouera un rôle positif dans la situation actuelle.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant du Cap-Vert des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. WATSON (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :
Les Etats-Unis déplorent dans les termes les plus fermes la reprise des
hostilités en Angola et appellent à l'arrêt immédiat de tous les actes de
violence et de tous les mouvements militaires offensifs. Il est indispensable
que le Président dos Santos et M. Savimbi agissent sans hésiter pour empêcher
que la violence ne conduise l'Angola vers une reprise de la guerre civile.

Nous sommes profondément préoccupés par les informations selon lesquelles l'UNITA essaie d'étendre son autorité à des parties du territoire angolais. Si cela était vrai, cela représenterait une violation majeure des Accords de paix, que nous condamnerions.

Les Etats-Unis continueront, en pleine coopération avec les Nations Unies, à rechercher la paix, la réconciliation nationale et la démocratie en Angola. Ces objectifs ne peuvent être atteints que si la violence cesse, si les troupes regagnent leurs casernes et si un véritable dialogue politique reprend au plus haut niveau. Nous en appelons à toutes les parties pour qu'elles mettent en œuvre ces mesures sans délai. Il est en outre impératif que le Président dos Santos et M. Savimbi aient immédiatement

M. Watson (Etats-Unis)

une réunion au sommet pour surmonter la crise actuelle. Nous tiendrons pour responsable toute partie qui refuserait d'entamer un dialogue pour mettre fin à la crise, compromettant ainsi le processus de paix dans son ensemble.

Mon gouvernement réaffirme son appui sincère et constant à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) et à la Représentante spéciale du Secrétaire général, qui assument leurs fonctions avec distinction, créativité, constance et courage dans des circonstances exceptionnellement difficiles.

Mon gouvernement appuie fermement le projet de résolution dont nous sommes saisis; et nous espérons qu'il contribuera à une conclusion rapide et pacifique du processus établi dans les "Acordos de Paz".

Le <u>PRESIDENT</u>: Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/24738.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Autriche, Belgique, Cap-Vert, Chine, Equateur, France,
Hongrie, Inde, Japon, Maroc, Fédération de Russie,
koyaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Etats-Unis d'Amérique, Venezuela, Zimbabwe.

Le <u>PRESIDENT</u>: Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution, publié sous sa forme provisoire, a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 785 (1992).

Je vais donner maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

NB/5 - 21 -

Sir David HANNAY (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole depuis que vous exercez les fonctions de président, même si aujourd'hui est le dernier jour de votre mandat, je tiens à vous féliciter et à vous souhaiter un heureux passage à votre droite à la fin de la semaine.

Je souhaite également exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Ayala Lasso, de l'Equateur.

Ces derniers mois, le Conseil a dû s'occuper de trop d'événements tragiques, et trop d'entre eux ont été provoqués par des aberrations historiques et des erreurs de calculs. Les événements intervenus récemment en Angola ne correspondent que trop bien à ce schéma.

L'Angola n'est finalement sorti de nombreuses années de guerre civile, exacerbée par plusieurs interventions extérieures, qu'au cours de l'été 1991. Les accords de paix signés alors par toutes les parties offraient une possibilité réelle de négocier une heureuse transition vers la démocratie multipartite et la réconciliation nationale.

Depuis lors, beaucoup de progrès ont été faits, et le mérite en revient à tous, et plus particulièrement aux institutions des Nations Unies et à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II), sous la direction de la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mlle Anstee, qui a joué un rôle si important dans l'organisation des élections qui ont eu lieu à la fin du mois de septembre et qui ont généralement été considérées comme étant justes et équitables.

Tous ces progrès et tous ces espoirs sont maintenant compromis parce que l'une des parties n'est pas disposée à accepter les résultats de ces élections ni à mener à leur terme les élections présidentielles au second tour, et qu'elle est témérairement prête à recourir à la menace, voire à la force. Voilà la tragédie. L'erreur de calcul, l'aberration historique, c'est de penser qu'un tel refus du résultat des élections, un tel recours à la force seront tolérés par la communauté internationale. Ce ne le sera pas.

Il n'est pas trop tard pour remettre le processus de paix sur les rails. Mon gouvernement espère sincèrement que la claire mise en garde d'isolement

NB/5 - 22 -

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

international transmise par la présente résolution sera entendue. Ce qu'il faut maintenant en Angola, c'est une série de mesures destinées à rétablir la confiance et à mener à bien le processus électoral. Espérons qu'elles seront maintenant prises.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. VORONTSOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, je tiens à joindre ma voix à celles qui vous ont félicité à l'occasion de votre accession, il y a un mois, à la présidence du Conseil de sécurité. Je voudrais notamment vous remercier du travail remarquable que vous avez accompli au cours de ce mois, dont nous vous sommes tous reconnaissants.

Nous sommes également reconnaissants à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Ayala Lasso, de l'Equateur, de l'excellent travail dont il s'est acquitté lors de sa présidence.

La délégation russe a entendu avec beaucoup d'inquiétude les rapports faisant état de la reprise des activités militaires en Angola, qui ont déjà fait des victimes. La Fédération de Russie condamne résolument toute tentative d'atteindre des objectifs politiques par le recours à la force et par le refus du processus électoral, dont les autorités angolaises ont assumé la responsabilité dans le cadre des engagements qu'elles ont pris aux termes des accords auxquels elles étaient parvenues.

Nous estimons que la partie qui a tort doit être tenue pleinement responsable de ces actes.

Pendant de nombreuses années, les affrontements armés dans ce pays ont infligé d'immenses souffrances à la population angolaise et ont fait de nombreuses victimes. Aujourd'hui, au moment où, grâce aux efforts particuliers de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale tout entière, l'Angola s'est lancé sur la voie des changements pacifiques, l'UNITA tente une fois encore de plonger ce pays dans l'abîme d'une querre fratricide, qui serait un crime contre son peuple.

Des actes dangereux de ce genre non seulement menacent gravement tout le processus de règlement en Angola, mais peuvent également avoir des répercussions très négatives sur la situation dans l'ensemble de la région.

M. Vorontsoy (Fédération de Russie)

Les dirigeants de l'UNITA doivent prendre très au sérieux le grave avertissement lancé dans la résolution 785 (1992) qui vient d'être adoptée par le Conseil de sécurité, selon lequel :

"toute partie qui ne respectera pas les engagements pris en vertu des 'Acordos de Paz para Angola' sera rejetée par la communauté internationale et ... ce qui résulterait du recours à la force ne sera pas accepté."

Notre délégation estime que le Conseil de sécurité doit continuer de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer l'application par les parties de l'Accord de Lisbonne, et d'encourager sans délai l'ouverture d'un dialogue entre les deux parties angolaises afin de permettre la tenue du deuxième tour des élections présidentielles.

Nous sommes convaincus que tous les Etats, et notamment ceux qui peuvent influencer positivement l'évolution de la situation en Angola se doivent de faire tout leur possible pour que cette situation redevienne normale et, bien entendu, de s'abstenir de prendre toutes mesures qui pourraient compliquer encore la situation angolaise.

Pour sa part, la Russie est prête à appuyer énergiquement toutes mesures que la communauté internationale et le Conseil de sécurité pourraient prendre en vue d'assurer le développement de l'Angola dans la paix.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. MUMBENGEGWI (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer à ceux de mes collègues qui vous ont félicité pour la façon remarquable et avisée dont vous avez traité les questions complexes et difficiles qui ont constitué notre ordre du jour très chargé pour le mois d'octobre. C'est la fin du mois, mais nous devons tous reconnaître que s'il a été chargé, il a également été très fructueux et constructif.

Ma reconnaissance s'adresse également à votre prédécesseur, notre collègue l'Ambassadeur Ayala Lasso, pour la manière très équitable et pondérée dont il a dirigé le Conseil durant le mois de septembre.

Le Zimbabwe s'est félicité de l'avènement de la paix qui a succédé à la signature des accords de paix en Angola l'année dernière. A cet égard, nous

tenons à féliciter le peuple angolais d'avoir atteint cet objectif très important et d'avoir entrepris ensuite un processus extrêmement pacifique et démocratique au cours duquel il a choisi son propre gouvernement.

Nous remercions également le Secrétaire général des efforts qu'il a déployés pour ramener la paix en Angola et remercions en particulier sa Représentante spéciale, M1le Margaret Anstee, de l'extraordinaire travail qu'elle a accompli en supervisant le processus électoral et le processus de paix en Angola.

Par la même occasion, ma délégation voudrait également exprimer ses vives félicitations à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) pour le travail de premier ordre qu'elle a entrepris et qu'elle effectue encore en Angola.

Il ne fait aucun doute que le peuple angolais a exprimé librement et honnêtement sa volonté populaire. Il est donc du devoir de toutes les parties d'accepter cette volonté populaire telle qu'elle s'est exprimée dans les résultats du scrutin.

Le Zimbabwe appuie fermement la résolution que nous venons d'adopter, car il convaincu qu'aucune partie ne devrait essayer d'obtenir par les balles ce qu'elle n'a pu obtenir par les bulletins de vote.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

La résolution que nous venons d'adopter condamne à juste titre la reprise des hostilités par l'UNITA qui s'obstine à nier le résultat des élections qui viennent d'avoir lieu. Le Zimbabwe espère sincèrement que l'UNITA se conformera à la demande du Conseil de sécurité, cessera immédiatement toutes hostilités et respectera pleinement les dispositions des Accords de paix en Angola.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant du Zimbabwe des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Le Gouvernement français voit avec une grande inquiétude se dégrad; la situation en Angola en raison des menaces qui pèsent sur la poursuite de la mise en oeuvre des Accords de paix. Malgré les difficultés, ce processus avait permis jusqu'à présent de parvenir, avec le concours des Nations Unies, à des résultats très positifs : le cessez-le-feu avait été maintenu et, pour la première fois, le peuple angolais avait été en mesure de se prononcer sur l'avenir de son pays par des élections qui ont été reconnues comme globalement justes et équitables.

Tout doit être fait pour préserver cet acquis et permettre que la mise en ceuvre des Accords de paix soit menée à bonne fin. Pour cela, il importe au premier chef que toutes les parties, et notamment l'UNITA, acceptent les résultats des élections tenues les 29 et 30 septembre, et coopèrent pleinement en vue de permettre la tenue, au plus vite, du second tour des élections présidentielles. De même, l'ensemble des engagements pris au titre des Accords de paix doivent être strictement respectés, notamment ceux ayant trait au cessez-le-feu et aux questions militaires.

En adoptant la résolution 785 (1992), le Conseil de sécurité vient de marquer sa disposition à continuer de participer activement à la mise en oeuvre des Accords de paix. Il est toutefois clair que rien ne pourra être fait par les Nations Unies sans la coopération des parties. Nous espérons vivement que ce message sera entendu, et en particulier que cesseront immédiatement les attaques inadmissibles de l'UNITA contre la Représentante spéciale du Secrétaire général.

Le Président

Au moment où le peuple angolais a enfin une chance de vivre dans la paix et la démocratie et de consacrer son énergie au développement de son pays, la France exprime l'espoir que cette chance sera saisie, et qu'aucune des parties ne prendra la responsabilité de compromettre, en faisant prévaloir ses intérêts sur l'intérêt supérieur de l'Angola, l'avenir de ce pays.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 55.